

Aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants : bilan après dix années (Etat au 1^{er} février 2013)

Les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants répondent toujours à un grand besoin : durant la 10^e année, 384 nouvelles demandes ont été enregistrées. Depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale il y a 10 ans, 2'219 demandes ont été approuvées. Ainsi, la Confédération a soutenu la création de 39'500 nouvelles places d'accueil. Ceci correspond à une augmentation d'environ 79% de l'offre d'accueil estimée. 218 autres demandes sont encore en cours de traitement. La demande est encore et toujours importante, et le DFI estime que le crédit disponible sera épuisé avant l'échéance du programme. Il a par conséquent édicté un ordre de priorité, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013, afin de répartir les aides financières de manière aussi équilibrée que possible entre les régions.

La loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants est limitée jusqu'au 31 janvier 2015. Le crédit d'engagement ouvert pour la période du 01.02.2011 au 31.01.2015 se monte à 120 millions de francs. Or la demande pour les aides financières est encore et toujours importante, des demandes continuent d'être déposées. Le DFI estime que ce crédit sera épuisé avant la fin janvier 2015. Il a par conséquent édicté, comme prévu par la loi, un ordre de priorité entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, dont le but est de répartir les moyens encore à disposition de manière équilibrée entre les régions.

- **Demandes approuvées**

En dix ans d'existence du programme d'impulsion, 2'219 demandes ont été approuvées. 1'113 demandes concernent des structures d'accueil collectif de jour, 1'001 des structures d'accueil parascolaire et 105 des structures coordonnant l'accueil familial de jour. La Confédération soutient de cette manière la création de 39'501 nouvelles places d'accueil : 21'224 en structures d'accueil collectif de jour et 18'277 en structures d'accueil parascolaire. Un tiers des places ont été créées en Suisse romande et au Tessin. Comparativement à leur population (0-16 ans), les cantons de BS, ZH, VD, ZG, NE et GE ont le plus profité des aides financières. Dans le domaine de l'accueil familial de jour, des mesures de formation et de perfectionnement ainsi que 20 projets de coordination et de professionnalisation de l'accueil ont été soutenus. Un aperçu de la répartition cantonale des demandes approuvées et des nouvelles places créées se trouve en annexe.

- **Demandes clôturées**

Sur les 2'219 demandes approuvées, 1'630 ont déjà été clôturées¹, c'est-à-dire que les aides financières ont déjà été décomptées pour toute la durée de la période d'allocation. 28'625 places ont ainsi été créées, dont 15'724 en structures d'accueil collectif de jour et 12'900 en structures d'accueil parascolaire. En tout, des aides financières pour un montant total de 168 millions ont été versées. Un aperçu de la répartition cantonale se trouve en annexe.

¹ Ce chiffre ne tient pas compte de 56 demandes, qui ont également été approuvées, mais pour lesquelles la nouvelle offre a été suspendue ou ne remplissait plus les conditions pour l'obtention des aides financières au cours de la période de contribution.

- **Taux d'occupation des places d'accueil**

Le montant des aides financières dépend principalement du nombre de nouvelles places créées et de leur occupation. Le taux d'occupation des institutions varie considérablement. Au cours de la dernière année de contribution, se sont en moyenne trois quarts des places en crèches qui sont occupées au sein de structures nouvellement créées, et deux tiers des places au sein de nouvelles structures d'accueil extrascolaire (voir graphiques en annexe).

Bien que la plupart des crèches ne soient pas occupées à 100% pendant la durée des aides financières, la moitié d'entre elles déclare ne pas pouvoir répondre favorablement à toutes les demandes. Les principales raisons sont liées à l'âge des enfants (il manque surtout des places d'accueil pour les bébés) et aux plages horaires offertes « inadéquates » (pas de place disponible les jours désirés).

- **Données d'exploitation des institutions (enfants accueillis, personnel, tarifs)**

Dans les documents pour le décompte des aides financières, les institutions fournissent également des informations sur les enfants accueillis, le personnel et les tarifs. Le dépouillement de ces données donne les résultats suivants :

Structures d'accueil collectif de jour : L'accueil concerne principalement les enfants âgés de 2 à 4 ans (56%) et ceux âgés de moins de 2 ans (34%). 35% des enfants fréquentent la structure d'accueil collectif de jour deux jours par semaine, un bon 20% la fréquente 1, respectivement 3 jours par semaine. 10% des enfants fréquentent la structure d'accueil 4 jours et 12% 5 jours par semaine. 66% des enfants sont accueillis à la journée, et 31% à la demi-journée, l'accueil à l'heure étant très rare (3%). Pour le personnel, la part des apprentis/stagiaires est toujours élevée, ceux-ci occupant un tiers des postes. En tout, 45% des employés ne disposent pas (encore) d'une formation spécifique. 68% des institutions fixent les tarifs en fonction des revenus. Toutefois, seuls 55% des enfants accueillis y paient un tarif réduit.

Structures d'accueil parascolaire : Presque la moitié des enfants accueillis sont âgés de 7 à 10 ans, un bon quart a moins de 7 ans (jardin d'enfants), 21% sont âgés de 10 à 13 ans. Les enfants plus âgés (14-16 ans) sont très rares (5%). Un tiers des enfants est accueilli 1 jour par semaine, 27% 2 jours par semaine. 16% des enfants fréquentent la structure d'accueil 3 jours par semaine, et 12% la fréquentent 4, respectivement 5 jours par semaine. 58% des enfants sont présents 1 bloc horaire, 30% 2 et 12% 3 blocs horaires par jour. 45% des employés ne disposent pas (encore) d'une formation spécifique. Trois quarts des institutions fixe les tarifs selon les revenus. Ce ne sont cependant que 64% des enfants accueillis qui bénéficient d'un tarif réduit.

- **Projets à caractère novateur**

La Confédération a soutenu depuis 2009 des projets pour l'introduction de bons de garde. Dans un tel système, les pouvoirs publics n'octroient plus leurs subventions aux fournisseurs de prestations, mais directement aux familles.

Lucerne est la première ville à avoir introduit les bons de garde dès le 1^{er} avril 2009. Chaque enfant d'âge préscolaire, domicilié en Ville de Lucerne et qui bénéficie d'une place d'accueil a en principe droit à un bon de garde. L'accueil doit avoir lieu dans une crèche autorisée par la Ville à participer au système des bons de garde, ou par le biais d'une structure de coordination de l'accueil familial de jour. La valeur du bon dépend du taux d'activité professionnelle et du revenu des parents. L'argent est versé directement aux parents, qui de leur côté paient l'entier du coût de l'accueil à l'institution. Ce projet a

été soutenu par la Confédération pour une durée de 3 ans, jusqu'au 31.03.2012, et pour un montant d'aides financières totales de 3.3 millions de francs.

Des informations plus détaillées sur ce projet se trouvent sur internet :

http://www.stadt Luzern.ch/de/onlinemain/dienstleistungen/?dienst_id=16190

- **Montants engagés**

Les 2'219 demandes approuvées et les contrats de prestations passés pour les projets pour l'introduction de bons de garde représentent un montant total de 247,4 millions de francs (frais de gestion et d'administration inclus). Au 31 décembre 2012, 213,3 millions avaient d'ores et déjà été versés.

- **Ordre de priorité**

Au 1er janvier 2013, le reliquat du crédit actuel se montait à 30,7 millions de francs, qui peuvent être utilisés pour répondre à de nouvelles demandes. Le DFI estimant que ce reliquat sera épuisé avant la fin du programme, il a édicté, comme prévu par la loi, un ordre de priorité dont le but est de répartir les moyens encore à disposition de manière équilibrée entre les régions. Cet ordre de priorité est entré en vigueur le 1er janvier 2013, et vaut pour toutes les demandes déposées à compter de cette date. Les demandes présentées avant le 1er janvier 2013 ne sont donc pas concernées.

Avec l'ordre de priorité, un montant de 24,6 millions de francs (80 % du reliquat) est réservé aux demandes provenant des cantons ayant déposé proportionnellement moins de demandes d'aide financière (cantons de BE, LU, UR, SZ, OW, NW, GL, FR, SO, BL, SH, AR, AI, SG, GR, AG, TG, TI, VS et JU = « groupe A »). Ainsi, la création de places d'accueil dans ces cantons peut à nouveau être encouragée de manière ciblée en 2013.

Un montant de 6,1 millions de francs (20 % du reliquat) sera alloué aux demandes provenant des cantons ayant déposé proportionnellement plus de demandes d'aides financières (cantons de ZH, ZG, BS, VD, NE et GE = « groupe B »). Ainsi, les projets pour des offres d'accueil dont la planification est déjà avancée pourront encore être réalisés.

Un aperçu de la répartition probable des fonds entre les cantons se trouve en annexe.

Les demandes provenant d'un canton pour lequel le plafond du crédit est atteint pour 2013 et qui ne peuvent par conséquent pas être prises en compte sont inscrites sur une liste d'attente. Si le crédit n'est pas épuisé à la fin de l'année, le reliquat permettra tout d'abord de répondre aux demandes figurant sur les listes d'attente, puis à celles déposées en 2014. On garantit ainsi que tous les moyens disponibles puissent être utilisés d'ici à la fin du programme, afin que le plus grand nombre possible de places d'accueil soient créées.

Informations complémentaires

De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet à l'adresse suivante :

<http://www.ofas.admin.ch/impulse>

Annexe: Données statistiques

Données statistiques (Etat au 1^{er} février 2013)**Nombre de demandes approuvées: 2'219****Répartition par type d'accueil :**

Structures d'accueil collectif de jour	1'113 (50%)	778 nouvelles structures	335 augmentations de l'offre existante
Structures d'accueil parascolaire	1'001 (45%)	681 nouvelles structures	320 augmentations de l'offre existante
Accueil familial de jour	105 (5%)	85 formations et perfectionnements	20 projets

Répartition par organisme :

	Nombre de demandes	en %
Organismes privés	1'477	67%
Collectivités publiques	742	33%

Nombre de nouvelles places créées :

	Nombre de demandes	Nombre de nouvelles places créées
Structures d'accueil collectif de jour	1'113	21'224
Structures d'accueil parascolaire	1'001	18'277
Total	2'114	39'501

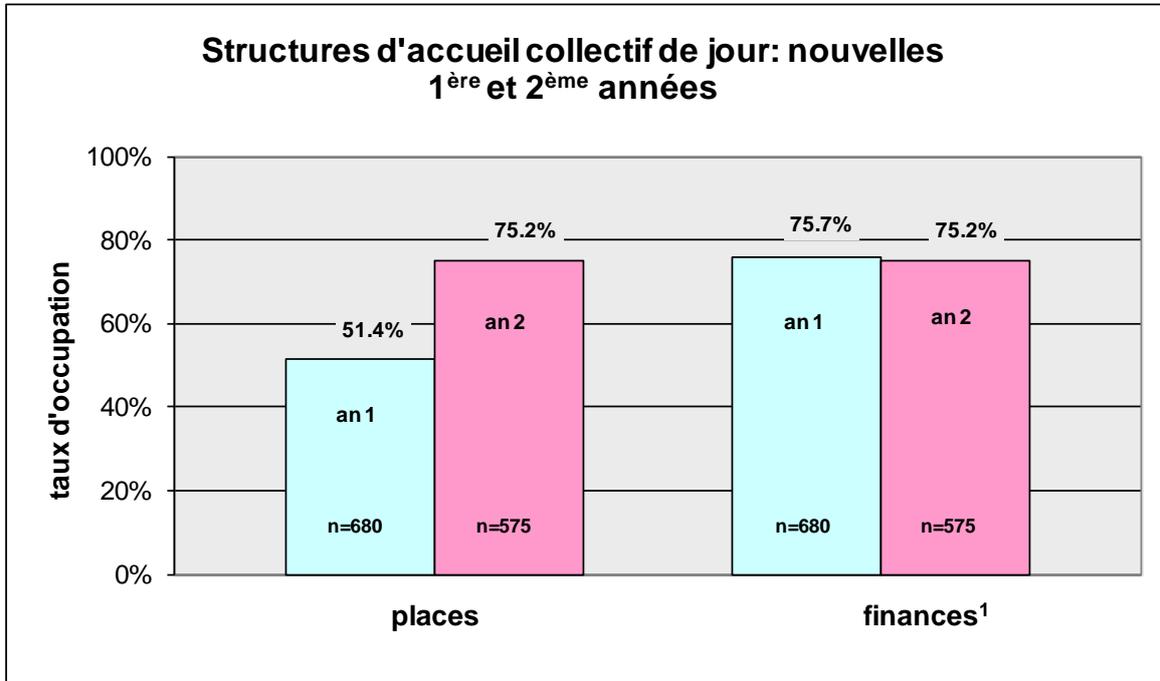
Nombre de nouvelles places d'accueil créées par année d'ouverture :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Structures d'accueil collectif de jour	1'638	1'385	1'737	1'949	2'423	2'235	2'499	2'531	2'990	1'837	21'224
Structures d'accueil parascolaire	1'237	1'679	1'465	1'536	1'971	2'949	2'666	2'339	1'525	849	18'277
Total par année	2'875	3'064	3'202	3'485	4'394	5'184	5'165	4'930	4'515	2'686	39'501

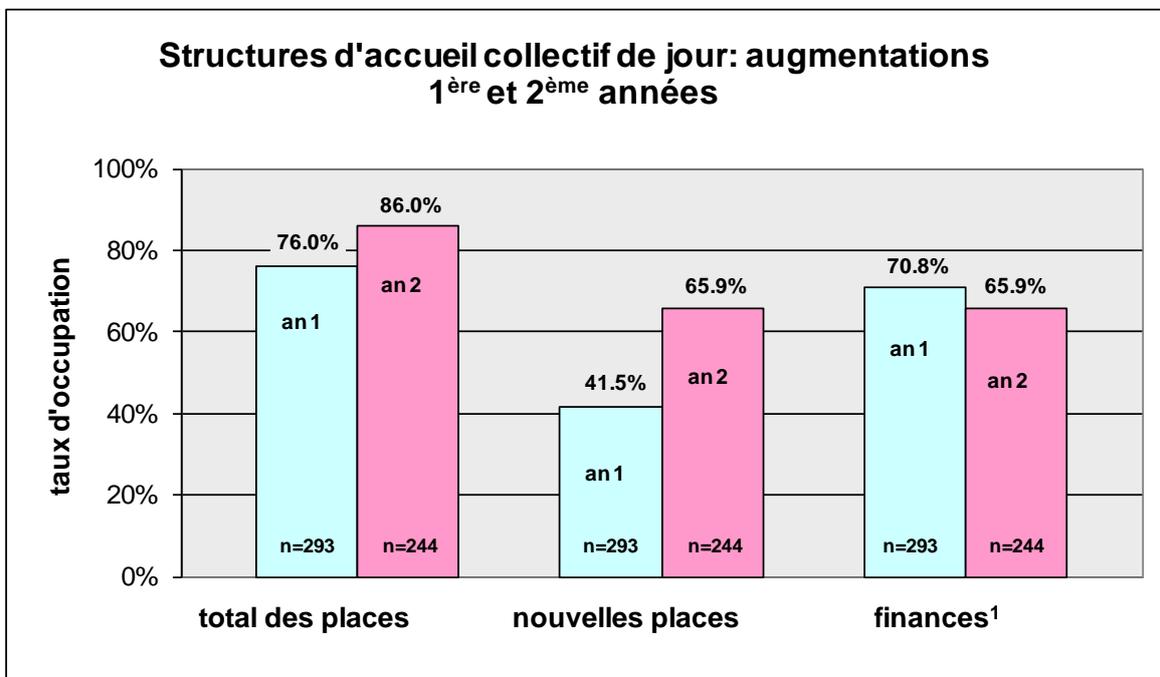
Montants engagés :

	Nombre de demandes	Engagements
Demandes approuvées (y.c. 3 projets pilotes)	2'222	Fr. 247,4 millions.
Dont versés (jusqu'au 31.12.2011)		Fr. 213,3 millions.

Taux d'occupation selon données des décomptes : Structures d'accueil collectif de jour

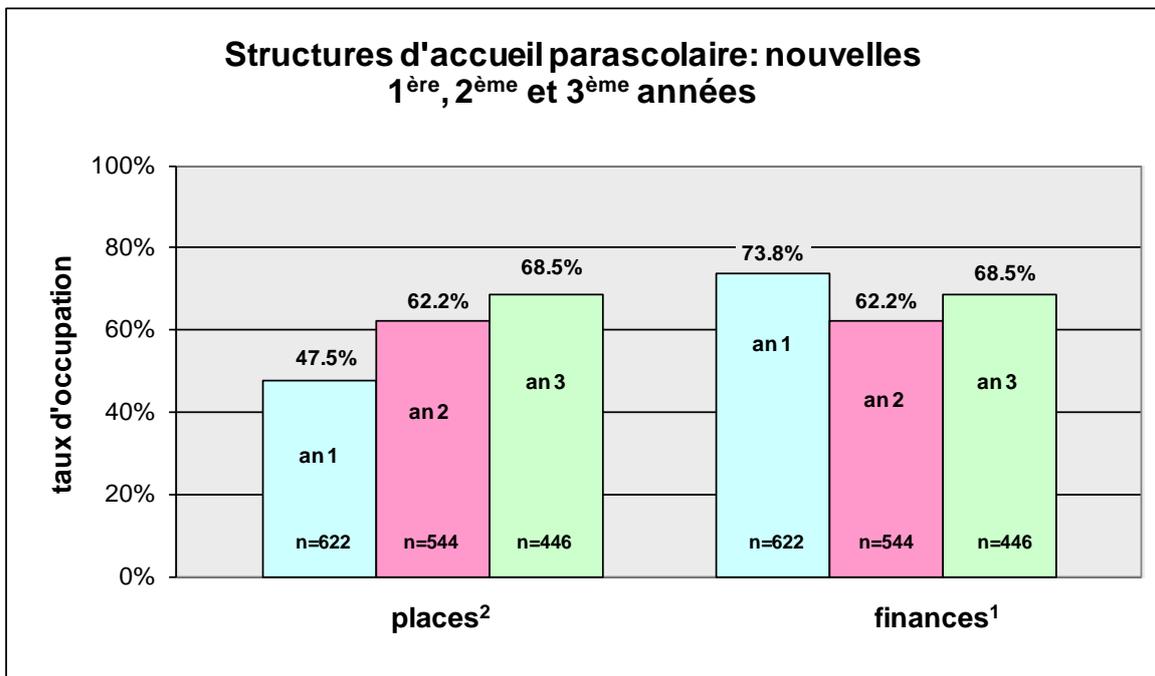


1 Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)

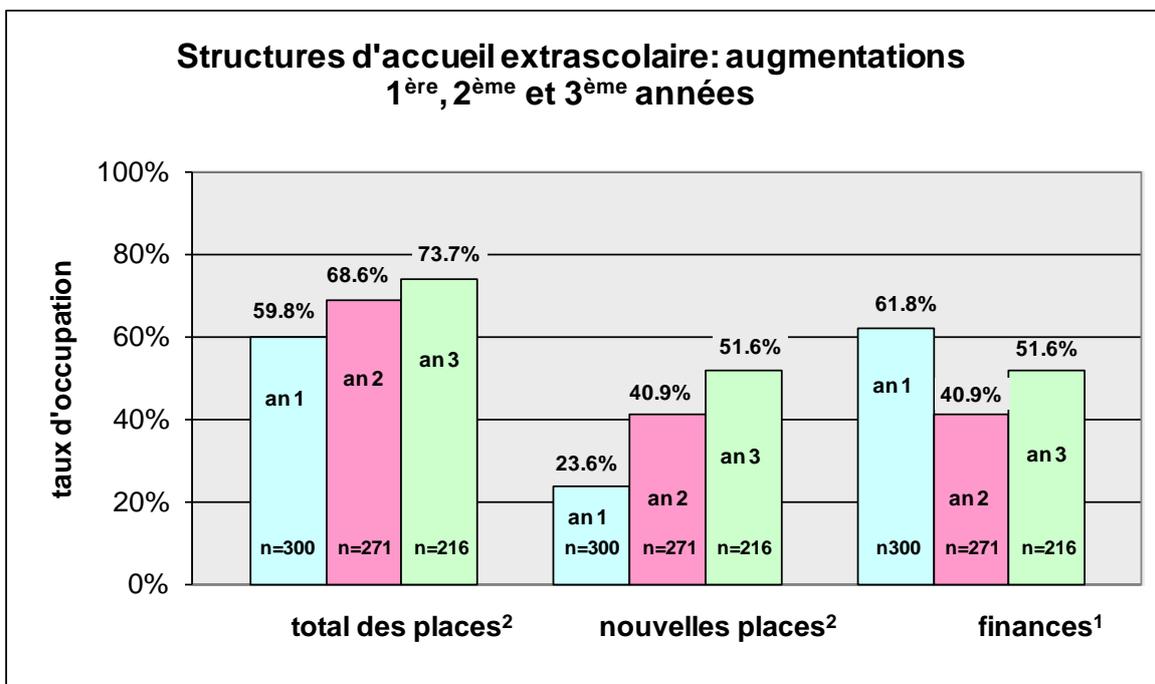


1 Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)

Taux d'occupation selon données des décomptes : Structures d'accueil parascolaire



- 1 Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)
- 2 Places pondérées (annexe 2 ch. 2 de l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants)



- 1 Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)
- 2 Places pondérées (annexe 2 ch. 2 de l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants)

Répartition des demandes acceptées et des nouvelles places selon les cantons

canton	demandes acceptées		nouvelles places accueil collectif de jour		nouvelles places accueil parascolaire		nouvelles places total		population 0 - 16 ans	
	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %
AG	146	6.6%	1'266	6.0%	931	5.1%	2'197	5.6%	100'859	7.9%
AI	3	0.1%	0	0.0%	10	0.1%	10	0.0%	2'838	0.2%
AR	11	0.5%	77	0.4%	81	0.4%	158	0.4%	8'630	0.7%
BE	236	10.6%	1'809	8.5%	1'489	8.1%	3'298	8.3%	149'527	11.7%
BL	63	2.8%	409	1.9%	499	2.7%	908	2.3%	42'183	3.3%
BS	86	3.9%	969	4.6%	1'107	6.1%	2'076	5.3%	24'136	1.9%
FR	76	3.4%	494	2.3%	554	3.0%	1'048	2.7%	52'381	4.1%
GE	54	2.4%	2'167	10.2%	0	0.0%	2'167	5.5%	78'340	6.1%
GL	15	0.7%	58	0.3%	140	0.8%	198	0.5%	5'999	0.5%
GR	32	1.4%	274	1.3%	182	1.0%	456	1.2%	28'455	2.2%
JU	27	1.2%	152	0.7%	195	1.1%	347	0.9%	12'527	1.0%
LU	98	4.4%	738	3.5%	567	3.1%	1'305	3.3%	63'524	5.0%
NE	78	3.5%	716	3.4%	770	4.2%	1'486	3.8%	29'905	2.3%
NW	7	0.3%	52	0.2%	25	0.1%	77	0.2%	6'288	0.5%
OW	4	0.2%	22	0.1%	0	0.0%	22	0.1%	6'067	0.5%
SG	101	4.6%	592	2.8%	859	4.7%	1'451	3.7%	80'738	6.3%
SH	20	0.9%	236	1.1%	144	0.8%	380	1.0%	11'411	0.9%
SO	48	2.2%	321	1.5%	309	1.7%	630	1.6%	39'480	3.1%
SZ	25	1.1%	178	0.8%	78	0.4%	256	0.6%	24'562	1.9%
TG	51	2.3%	379	1.8%	423	2.3%	802	2.0%	41'750	3.3%
TI	64	2.9%	754	3.6%	414	2.3%	1'168	3.0%	49'399	3.9%
UR	2	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	5'947	0.5%
VD	218	9.8%	2'955	13.9%	2'386	13.1%	5'341	13.5%	126'658	9.9%
VS	89	4.0%	690	3.3%	860	4.7%	1'550	3.9%	50'583	4.0%
ZG	54	2.4%	502	2.4%	349	1.9%	851	2.2%	18'639	1.5%
ZH	611	27.5%	5'414	25.5%	5'905	32.3%	11'319	28.7%	216'324	16.9%
TOTAL	2'219	100.0%	21'224	100.0%	18'277	100.0%	39'501	100.0%	1'277'150	100.0%

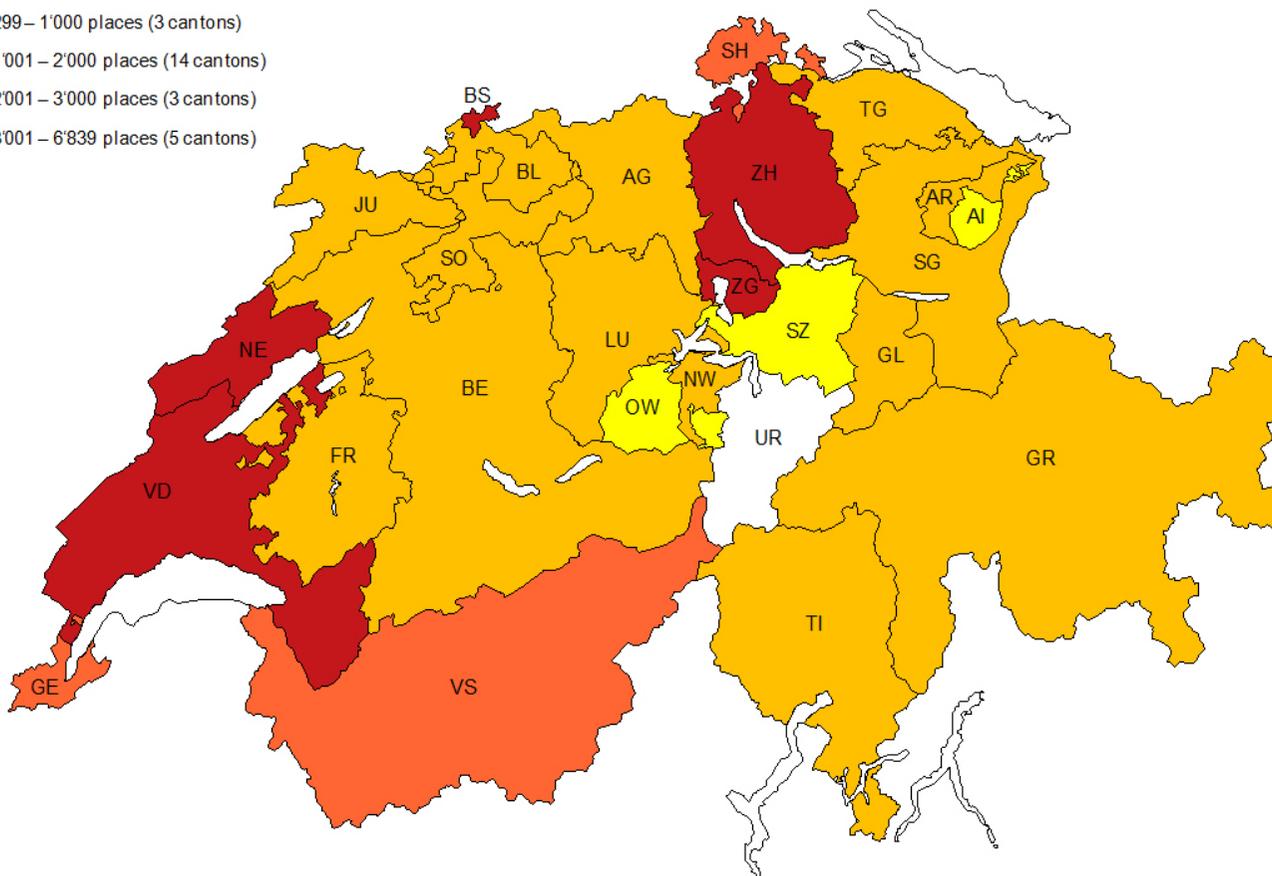
Demandes clôturées : Répartition des nouvelles places et des aides financières versées selon les cantons

canton	demandes clôturées		nouvelles places accueil collectif de jour		nouvelles places accueil parascolaire		nouvelles places total		aides financières versées	
	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	en francs	en %
AG	102	6.3%	856	5.4%	571	4.4%	1'427	5.0%	8'411'786	5.0%
AI	3	0.2%	0	0.0%	10	0.1%	10	0.0%	52'635	0.0%
AR	8	0.5%	55	0.3%	81	0.6%	136	0.5%	685'590	0.4%
BE	177	10.9%	1'529	9.7%	736	5.7%	2'265	7.9%	16'121'585	9.6%
BL	47	2.9%	303	1.9%	330	2.6%	633	2.2%	3'382'751	2.0%
BS	58	3.6%	626	4.0%	850	6.6%	1'476	5.2%	7'479'494	4.5%
FR	48	2.9%	393	2.5%	538	4.2%	931	3.3%	3'783'719	2.3%
GE	44	2.7%	1'714	10.9%	0	0.0%	1'714	6.0%	14'279'692	8.5%
GL	9	0.6%	28	0.2%	101	0.8%	129	0.5%	445'678	0.3%
GR	27	1.7%	208	1.3%	158	1.2%	366	1.3%	1'858'671	1.1%
JU	13	0.8%	119	0.8%	39	0.3%	158	0.6%	1'053'883	0.6%
LU	78	4.8%	568	3.6%	427	3.3%	995	3.5%	5'222'798	3.1%
NE	46	2.8%	462	2.9%	286	2.2%	748	2.6%	5'318'409	3.2%
NW	7	0.4%	52	0.3%	98	0.8%	150	0.5%	385'918	0.2%
OW	4	0.2%	22	0.1%	0	0.0%	22	0.1%	136'614	0.1%
SG	88	5.4%	494	3.1%	1'356	10.5%	1'850	6.5%	5'941'604	3.5%
SH	16	1.0%	188	1.2%	97	0.8%	285	1.0%	1'667'115	1.0%
SO	32	2.0%	186	1.2%	251	1.9%	437	1.5%	2'157'117	1.3%
SZ	19	1.2%	133	0.8%	59	0.5%	192	0.7%	1'136'258	0.7%
TG	40	2.5%	283	1.8%	392	3.0%	675	2.4%	3'407'103	2.0%
TI	52	3.2%	559	3.6%	338	2.6%	897	3.1%	5'091'131	3.0%
UR	2	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	27'418	0.0%
VD	146	9.0%	2'159	13.7%	1'348	10.4%	3'507	12.3%	21'496'035	12.8%
VS	58	3.6%	534	3.4%	477	3.7%	1'011	3.5%	5'617'253	3.3%
ZG	39	2.4%	315	2.0%	312	2.4%	627	2.2%	3'717'063	2.2%
ZH	467	28.7%	3'938	25.0%	4'046	31.4%	7'984	27.9%	49'103'702	29.2%
TOTAL	1'630	100.0%	15'724	100.0%	12'900	100.0%	28'625	100.0%	167'981'023	100.0%

Répartition des nouvelles places selon les cantons

Légende:

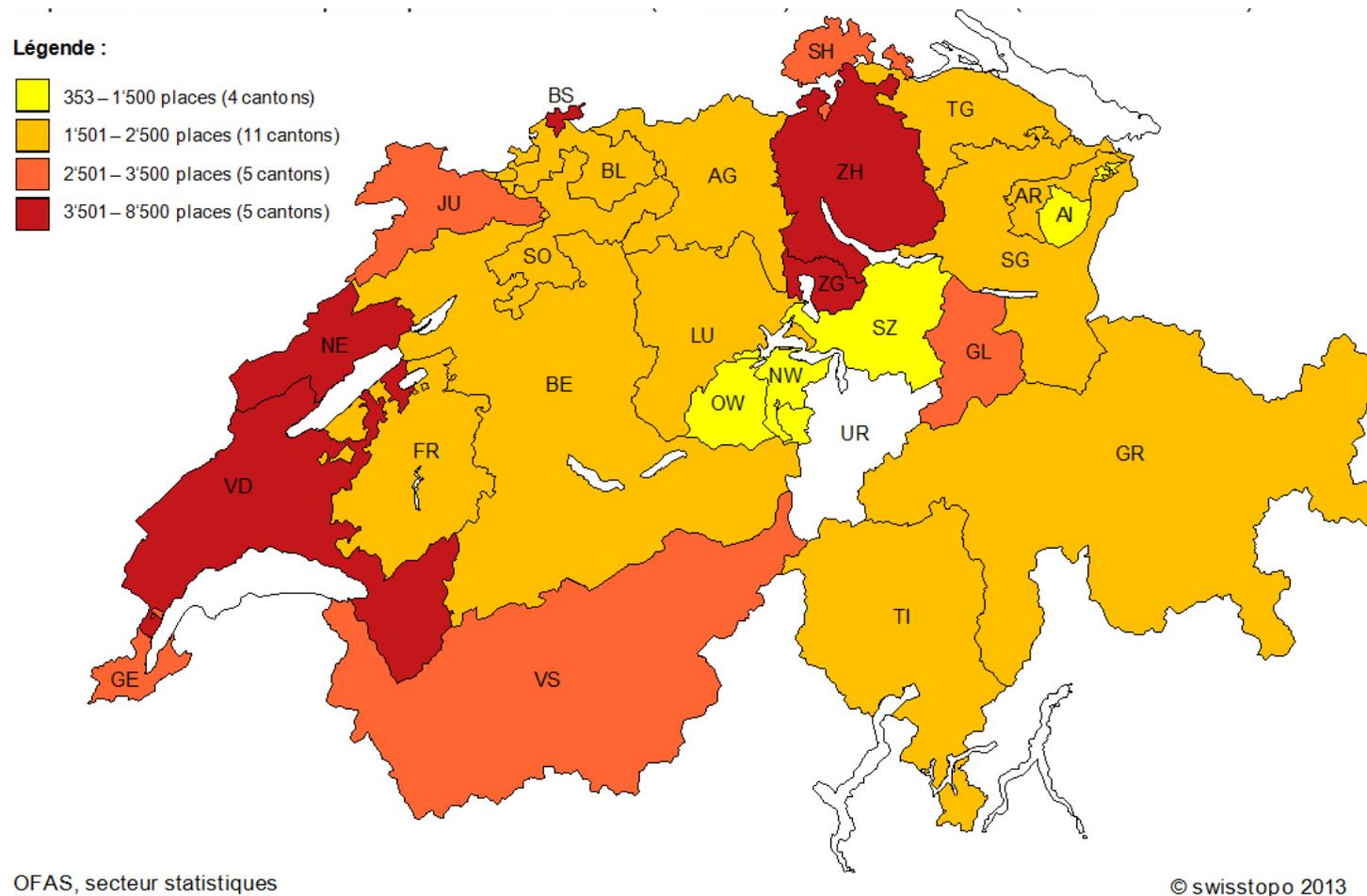
- 299 – 1'000 places (3 cantons)
- 1'001 – 2'000 places (14 cantons)
- 2'001 – 3'000 places (3 cantons)
- 3'001 – 6'839 places (5 cantons)



OFAS, secteur statistiques

© swisstopo 2012

Répartition des nouvelles places par 100'000 enfants (0 – 17 ans) selon les cantons



Annexe

Ordre de priorité : répartition probable des fonds entre les cantons

Canton	Quote-part globale	Aides financières octroyées jusqu'ici		Répartition du reliquat ¹ (quote-part restante ²)	Total des aides financières (prévision) ³	
	en %	en mio. CHF	en %	en mio. CHF	en mio. CHF	en %
ZH	17.1%	73.970	28.1%	1.861	75.831	25.8%
BE	11.6%	23.222	8.8%	4.680	27.902	9.5%
LU	5.0%	12.441	4.7%	1.992	14.434	4.9%
UR	0.5%	0.027	0.0%	0.184	0.211	0.1%
SZ	1.9%	1.719	0.7%	0.762	2.481	0.8%
OW	0.5%	0.137	0.1%	0.189	0.326	0.1%
NW	0.5%	0.386	0.1%	0.196	0.582	0.2%
GL	0.5%	0.949	0.4%	0.189	1.138	0.4%
ZG	1.5%	6.487	2.5%	0.629	7.116	2.4%
FR	4.1%	6.104	2.3%	1.664	7.768	2.6%
SO	3.1%	3.663	1.4%	1.236	4.899	1.7%
BS	1.9%	12.157	4.6%	0.662	12.819	4.4%
BL	3.3%	5.255	2.0%	1.321	6.576	2.2%
SH	0.9%	2.398	0.9%	0.358	2.756	0.9%
AR	0.7%	0.875	0.3%	0.269	1.144	0.4%
AI	0.2%	0.053	0.0%	0.089	0.141	0.0%
SG	6.3%	7.654	2.9%	2.529	10.183	3.5%
GR	2.2%	2.592	1.0%	0.888	3.481	1.2%
AG	7.9%	13.196	5.0%	3.174	16.370	5.6%
TG	3.3%	4.727	1.8%	1.310	6.037	2.1%
TI	3.9%	6.763	2.6%	1.561	8.324	2.8%
VD	10.0%	37.162	14.1%	1.301	38.463	13.1%
VS	4.0%	9.653	3.7%	1.595	11.247	3.8%
NE	2.3%	11.003	4.2%	0.695	11.698	4.0%
GE	6.1%	18.285	7.0%	0.995	19.280	6.6%
JU	1.0%	2.023	0.8%	0.388	2.411	0.8%
	100.0%	262.903	100.0%	30.717	293.620	100.0%

Légende :



Groupe A



Groupe B

¹ Reliquat en vertu de l'art. 2, let. b, de l'ordonnance sur l'ordre de priorité.² Quote-part restante en vertu de l'art. 2, let. d, de l'ordonnance sur l'ordre de priorité.³ Aides financières totales en vertu de l'art. 2, let. a, de l'ordonnance sur l'ordre de priorité.